

CTSD du mardi 27 mars 2018

Déclaration liminaire de la FSU (SNES, SNEP, SNUipp , SNASUB, SNUAS-FP)

Ce CTSD constitue la seconde étape de la préparation de la rentrée 2018 et se tient après la journée de mobilisation du 22 mars. Les personnels de l'Education y ont participé en nombre à en juger par les taux de grévistes significatifs dans les établissements et l'importance du cortège FSU dans les rues de Valence.

C'est qu'en effet les sources d'inquiétudes et les divergences avec la politique menée par ce Gouvernement sont nombreuses. Le gel du point d'indice, le blocage de PPCR pour les agents administratifs et la hausse de la CSG pèsent sur les catégories de fonctionnaires exerçant dans l'Education Nationale, alors que leur charge de travail augmente, notamment sous le poids de l'accroissement démographique et de la multiplication des tâches dont l'organisation est renvoyée au local (TPE, épreuves locales du brevet et du Bac, etc).

L'absence de revalorisation tant salariale que morale aggrave encore la crise de recrutement qui perdure avec une ampleur inégalée chez les enseignants du second degré et que confirment des indicateurs inquiétants : 13 % de postes non pourvus au niveau national, recours massif aux contractuels, remplacements non assurés (en Maths, Philosophie, Lettres Classiques dans le département, par exemple).

Au lieu de s'attaquer au problème, en instaurant notamment des pré-recrutements comme le préconisent le Snes et la FSU, le Ministre Blanquer choisit de supprimer 1300 équivalents temps plein chez les stagiaires et réduit de 20 % le nombre de postes aux concours de recrutement.

Pour faire bonne mesure, il affiche une politique de bonimenteur et d'escamoteur qui remet en cause la démocratisation du Second Degré et du Supérieur et alourdira la tâche de tous les personnels de l'EN (enseignants, administratifs, y compris personnels de direction) :

- Après l'instrumentalisation des dysfonctionnements d'APB et du tirage au sort, le nouveau système Parcours Sup (avec son opacité, son impréparation, les exigences de lettres de motivation, d'attestations de compétences) détourne les lycéens inquiets et absorbés de la préparation du BAC, monopolise administratifs, enseignants et chefs d'établissements à l'élaboration de dossiers et d'avis et institue, de façon sournoise, une sélection rendue possible par la formulation d'attendus, par l'inexistence de financements pour les remises à niveau et par l'insuffisance du nombre de places pour faire face à l'afflux de bacheliers.

- la prétendue simplification du Bac s'avère être un leurre car les 14 épreuves terminales actuelles seront remplacées certes par 4 épreuves Terminales mais l'introduction du système du contrôle continu et des évaluations anonymées (du type mini partiels), sans garantie de ne pas corriger ses propres élèves, conduira à une inflation de 29 épreuves qu'il faudra organiser localement, au risque de multiplier encore les incidents. Autant dire que le Ministre charge encore lourdement la barque des personnels, sans parler de l'effet de dévalorisation d'un Bac d'établissement néfaste pour les élèves. C'est la fin du Bac comme examen national et premier grade du Supérieur (si on relie ces éléments avec les attendus de parcours Sup). Si l'on y ajoute la transformation du Bac Technologique qui perd ses spécificités (problème de couplage des options et alourdissement du poids des matières d'enseignement général), c'est bien l'idée de démocratisation qui est sournoisement remise en cause.

- la réforme du lycée, pilotée par la sélection dans le Supérieur et par le sabotage du bac, est plus profonde que le Ministre ne le prétend. En supprimant les séries qui avaient le mérite de constituer des parcours cohérents, en permettant le choix libre de spécialités, y compris n'existant que localement, en déstructurant le groupe classe, elle nuit à l'efficacité des apprentissages, fragilise le suivi des lycéens et transforme ces derniers en auto-entrepreneurs de leurs parcours, responsables de leur succès mais surtout de leur échec, si leurs choix de fin de Seconde ne répondent pas aux attendus (pas toujours connus) des Universités. L'orientation, de fait, devient plus précoce, sans qu'on donne une place de choix aux PSY-EN. Ce sont les officines de coaching en orientation qui salivent devant ce juteux marché, comme l'ont rapporté deux articles du Monde et de l'Humanité.

- le collège reste quant à lui le parent pauvre du système : la réforme précédente, amendée à la marge et dans le sens d'une plus grande autonomie des établissements, n'a pas apporté d'amélioration aux difficultés des élèves. Pour ne citer que quelques aspects saillants, la réduction de l'AP à une variable d'ajustement des services, les pertes horaires dans certaines disciplines comme le Français, le formalisme bureaucratique de l'évaluation sans notes et du LSU constituent des fardeaux qui viennent s'ajouter à la lourdeur des effectifs.

Dans ce contexte de choix politiques libéraux, au vu des difficultés des élèves comme des enseignants, le solde positif des créations de postes en collège ne satisfait pas la FSU et ne répond pas à la hausse des effectifs. Nous ne faisons que reprendre les paroles de la secrétaire Générale du Rectorat lors du CTA : « *les créations de postes dans notre académie ne couvriront pas la hausse démographique* ».

Dans la gestion des suppressions de postes, nous dénonçons cette année encore des pratiques autoritaires et managériales qui ne respectent ni la réglementation, ni l'intérêt des personnels : absence de vote sur le TRMD, absence même de présentation dans les délais d'un tableau de répartition des moyens d'enseignements (clg Malraux); remise en cause du vote du CA (clg St Jean en Royans).

Le premier cas que nous vous soumettons est celui du poste de Musique de Buis-les-Baronnies qui est supprimé alors qu'il reste 9 heures à assurer et que des compléments de service auraient dû être recherchés. Si cette mesure est maintenue, le collègue (habitant Sainte-Cécile-les-Vignes) se retrouverait à Crest (seul poste vacant), soit à 2 heures de route.

La FSU vous demande donc d'annuler la MCS et de rétablir le poste.

Les Lettres Classiques continuent à payer un lourd tribut à la réforme du collège et au manque de vision de certains chefs d'établissement, malgré l'engagement du Rectorat à maintenir au moins un poste de Lettres Classiques par collège. L'engagement n'avait pas été respecté l'an dernier au collège de Buis-les-Baronnies. Et cette année, c'est au collège de Saint-Jean en Royans qu'un poste de LC est supprimé. Parmi les arguments avancés, le plus cynique consiste à dire qu'il n'y a plus de latin en raison de l'absence du professeur de LC non remplacé. Pourtant, selon l'adage latin, *nemo auditur propriam turpitudinem allegans* ! Personne ne peut se prévaloir de sa propre turpitude, c'est pourtant ce que fait notre administration. Pourquoi n'y a-t-il pas eu respect de l'engagement du Recteur ? Par ailleurs, nous souhaitons avoir des précisions sur la situation à St Jean qui expliquerait la suppression d'un poste de lettres Modernes, en plus de celui de LC.

La FSU vous demande d'annuler la MCS en Lettres Classiques.

Le bilan provisoire des compléments de service sur postes occupés fait état de 88 postes (contre 70 l'an dernier), dont 10 sur deux départements, ce qui représente une augmentation de 25 % par rapport à l'an dernier. Preuve s'il en est de la dégradation de nos conditions de travail. Le SNES-FSU demande des transformations d'HSA en Heures-poste pour réduire les CSD, partout où cela est arithmétiquement possible.

Concernant les moyens en personnels d'éducation, la FSU dénonce qu'il n'y ait aucune création de postes de CPE, alors que la gestion des vies scolaires est de plus en plus tendue et difficile. Elle continue à dire son opposition aux postes de CPE à complément de service sur deux établissements, ce qui ne permet pas un exercice serein et efficace du métier.

Concernant les personnels administratifs, nous déplorons la suppression d'un demi-poste d'AJDENES au CIO de Romans, alors que les tâches se multiplient notamment en raison des incertitudes liées à Parcours Sup. Et si la création au collège de Beaumont n'est qu'un juste retour des choses, il est dommageable que ce soit un redéploiement.

Concernant la filière médico-sociale, l'absence de création de postes est un déni de réalité : le basculement d'un poste sur l'EREA et l'ouverture d'une Ulis-collège à Beaumont imposeraient la création de postes de catégorie B ;

Par ailleurs, nous rappelons que le service social scolaire est déficitaire d'un poste de catégorie A et ne répond que très partiellement à la demande en lycées polyvalents (mis en réseaux).

Au total, la situation ne va pas s'améliorer pour les élèves et les familles. La FSU demande que l'on renoue avec une politique éducative ambitieuse.